



## Mémoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

#### Recommandations pour un aménagement durable du territoire

Septembre 2013

[cremtl.qc.ca](http://cremtl.qc.ca)



**Supervision :**

Coralie Deny, directrice générale

**Recherche et rédaction :**

Coralie Deny, directrice générale

Daniel Bouchard, responsable des campagnes transport, GES,  
aménagement du territoire

**Conseil régional de l'environnement de Montréal**

Maison du développement durable  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bur. 300  
Montréal (QC), H2X 3V4  
Tél. : 514-842-2890

Télec. : 514-842-6513

[info@cremtl.qc.ca](mailto:info@cremtl.qc.ca)

[www.cremtl.qc.ca](http://www.cremtl.qc.ca)

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

**Suivez-nous!**

## La planification urbaine, d'une importance capitale

**Le Plan de développement de Montréal (PDM) se réalise dans la foulée de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM),** qui a été un véritable succès en termes de participation de la population aux consultations publiques et du nombre de mémoires déposés. Beaucoup d'interventions ont été faites en faveur de l'intégration d'objectifs précis et d'ajouts d'enjeux comme la création d'une ceinture verte et bleue. Résultat : la version finale a été bonifiée en ce sens, du moins en partie. Un exemple à suivre pour le PDM, à l'échelle de la ville de Montréal.

**Le PDM actuellement sur la table à dessin se situe entre le PMAD et le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Montréal,** tous deux des documents légaux que le gouvernement du Québec doit entériner. Le PDM, dans sa forme actuelle, se veut une vision pour la ville de Montréal. Le SAD devrait suivre, s'inspirant du PDM et en s'assurant de la conformité avec le PMAD. Du SAD découleront les plans d'urbanisme pour toutes les municipalités de l'île et les documents complémentaires pour tous les arrondissements; c'est donc dire son importance. Montréal est par conséquent à un tournant dans ses outils de planification.

**Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) tient en premier lieu à signifier son appui à l'adoption de tels documents d'urbanisme,** indispensables pour construire la métropole québécoise selon des principes structurants, visionnaires, et bien sûr durables. Montréal aujourd'hui manque de cohérence dans sa planification et ses actions urbanistiques. La Ville présente actuellement les deux côtés de la médaille en ce qui a trait à l'aménagement : des initiatives exemplaires à multiplier et des secteurs ayant un besoin urgent d'intervention. Globalement, Montréal souffre encore d'un manque de planification urbaine orientant l'ensemble des décisions d'urbanisme. Il est plus que temps de modifier ces façons de faire et de capitaliser sur les exemples de bonnes pratiques, à l'échelle du territoire.

Dans cette perspective, pour faire œuvre utile et donner le ton aux documents de planification qui seront par la suite adoptés, le PDM nécessite d'être bonifié à plusieurs niveaux et cela toujours dans un souci de développement durable.



## Le PDM doit clairement énoncer la situation actuelle de Montréal

Pour être en mesure de déterminer une vision pour Montréal, le PDM doit dresser non seulement les atouts, mais aussi les grands enjeux, défis et contraintes de la Ville. Pour être en mesure de prioriser les actions et mesurer leurs impacts potentiels, le document ne peut faire l'économie de donner un portrait juste de la situation actuelle. Un tel portrait fait actuellement défaut dans le PDM.

Montréal vit actuellement des difficultés susceptibles de prendre de l'ampleur avec le temps, qui doivent absolument être adressées dès aujourd'hui. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une lecture nuancée qui dépasse largement les constats en termes d'atouts et de succès.

Mentionnons à cet égard des aspects qui gagneraient à être définis et regroupés au sein d'une telle section :

- Le déficit en services de transport collectif
- La congestion routière importante
- Les nombreuses fractures urbaines (autoroutes, zones de stationnement en surface, terrains vacants...)
- Le déficit en espaces verts en regard de la population
- Le manque d'accès à l'eau et du sentiment d'insularité
- La disparité inter et intra quartier en termes de qualité d'aménagement
- La déficience en aménagements adéquats pour les piétons
- La présence de nombreux îlots de chaleur
- Les problèmes récurrents de déversements d'eaux usées dans les cours d'eau en raison de la vaste superficie minéralisée ne permettant pas la percolation des eaux de pluie dans le sol
- Le problème de la contamination du sol

Certains éléments se retrouvent plus ou moins mentionnés dans le PDM mais de façon dispersée et vague, rendant leur appréhension difficile (ex : «certains tronçons du réseau de transport en commun sont maintenant utilisés au maximum de leur capacité» page 18; «l'accès visuel et physique aux rives demeure irrégulier à l'échelle de l'île» page 29).

Aussi, le fait de jongler entre des références à la Ville et à l'agglomération rend confuse la lecture de la situation.



## Le PDM doit s'inscrire dans une vision porteuse de renouveau

Parce que le PDM se veut une vision, on se doit d'être ambitieux et de viser haut en termes de qualité de milieu de vie tant pour les résidents, les travailleurs, les étudiants que les visiteurs. Il faut déterminer où l'on veut amener la Ville dans 10 ans, dans 20 ans. Il faut profiter de cette opportunité offerte par l'élaboration des outils de planification pour donner un nouveau souffle à la métropole.

La ville de Montréal pourrait aussi trouver un objectif transversal dont découle toutes les actions du PDM : par exemple, «Montréal, ville la plus durable ou viable du Canada».

Si Montréal bénéficie de «bons coups» réalisés au cours des dernières années dans plusieurs domaines en lien avec l'aménagement (Bixi, woonerf dans le Sud-Ouest, les places publiques au métro Laurier dans le Plateau et Place Valois dans Hochelaga, les cours d'école et ruelles vertes), plusieurs éléments créent un sentiment de médiocrité et d'enthousiasme mitigé :

- l'absence de généralisation ou de continuité ; le meilleur parfois côtoie le pire
- le manque d'ampleur ou de concertation dans les projets pour mettre à niveau tous les aspects d'aménagement en même temps
- le manque de liens verts
- des aspects connexes négligés (ex : propreté, protection généralisée des arbres plantés sur le domaine public, aménagement en périphérie des zones de stationnement)
- la négligence en termes de qualité d'aménagement de la très grande majorité des secteurs industriels et commerciaux
- le manque de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti (ex. : ruisseaux intérieurs, chalet du Mont-Royal, certains parcs-nature, le parc Jean-Drapeau, signalisation déficiente et manque de parcours)
- un métro efficace, mais qui peine à se maintenir en bon état

Toutes ces «fractures» et «négligences» portent ombrage aux aménagements réalisés pour améliorer la qualité de Montréal.

Le PDM doit tracer la voie pour éliminer ces éléments qui empêchent Montréal de porter haut son statut de ville durable.



## Le PDM doit inciter tous les acteurs montréalais à l'action dans une direction commune

La vision de Montréal doit interpeller tous les acteurs de la société montréalais (publics et privés) et cela suffisamment pour inciter à agir individuellement et collectivement. Pour y parvenir, nous sommes convaincus qu'il est indispensable, comme mentionné ci-dessus, d'inclure des défis clairement exposés, des orientations engageantes et ambitieuses, et des objectifs précis.

La Ville doit également fournir un encadrement bien défini, notamment par une réglementation uniformisée à l'échelle de son territoire (idem pour son application) et par des orientations bien claires entre autres concernant les modèles d'aménagement pour les promoteurs immobiliers. La trop grande variabilité d'un arrondissement à l'autre qui caractérise Montréal actuellement nuit fortement à une vision globale pour la Ville et le flou dans lequel naviguent les promoteurs immobiliers se traduit par des projets de qualité extrêmement variable d'un point de vue de développement durable et une gestion au cas par cas qui oblige à reformuler les mêmes recommandations alors que bon nombre d'entre elles devraient être les prémices sur lesquelles s'appuient l'élaboration de projets.

La vision de Montréal représente un projet de société ; son plan d'action 2013-2017 doit le refléter et donc solliciter pour sa réalisation la participation de tous. En ce sens, le plan d'action ne devrait pas être dit seulement «municipal» puisque de toute façon les actions toucheront de près ou de loin ceux qui vivent, travaillent ou étudient à Montréal et que le succès du PDM et de son plan d'action passera par leur appropriation par l'ensemble de la société.

## Le PDM doit intégrer certaines notions clés

Plusieurs notions manquent à l'appel dans le PDM alors qu'elles sont pourtant incontournables pour une vision complète de Montréal dans une perspective de développement durable :

- une ville à l'échelle humaine (hauteur, densité, services) axée sur la notion de promenabilité (et pas seulement sur le déploiement de quelques «promenades urbaines»)
- une ville tournée vers son Fleuve et sa Rivière
- une ville qui valorise prioritairement ses terrains vacants et préserve les milieux naturels existants
- une ville qui favorise la mixité d'usage tout en assurant des zones de transition là où cela est nécessaire (interface entre zones industrielles lourdes et zones résidentielles)
- une ville qui met l'accent sur les technologies vertes



## Le PDM, à l'instar du PMAD, doit être doté d'objectifs précis

Il est indispensable que le PDM comprenne des objectifs précis à atteindre pour :

- que la vision de «Demain Montréal» puisse se concrétiser dans les esprits de chacun puis sur le terrain
- définir clairement la vision de Montréal pour les prochaines décennies
- qu'il s'ancre aux Plans et Politiques déjà en place adoptés par la Ville et l'Agglomération au cours des dernières années (citons à titre d'exemple le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le Plan de transport, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, la Politique de l'arbre, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et le Plan d'action canopée)
- attacher des priorités d'action à des orientations bien définies dans le cadre du plan d'action (bonne concordance entre la vision et le plan d'action)
- faciliter un suivi annuel de l'efficacité du plan d'action et donc des mesures mises en place

Les objectifs doivent permettre de miser sur les atouts et de répondre aux défis de Montréal. Les principes de développement listés en page 7 en seraient renforcés. Sans cela, ces principes n'indiquent aucunement l'ampleur qu'ils doivent prendre, les pas qu'il faut faire pour les respecter ou les atteindre. Le PDM dans sa forme actuelle s'en tient à des termes trop généraux qui ne permettent aucunement de percevoir le chemin que l'on souhaite parcourir (ex. : consolider, améliorer, diversifier, assurer la croissance, atténuer, encourager...). Des formulations du type : «La création de parcs, espaces verts, de lieux de passage et de promenades urbaines [...] est encouragée» (page 31), «La ville de Montréal doit aussi étendre son réseau cyclable» (page 32), «L'accès visuel et physique au fleuve Saint-Laurent sera augmenté par l'aménagement de promenades urbaines, afin de tirer profit de la richesse que constituent l'eau et les rives» (page 40), sont largement insuffisantes. Nous sommes rendus bien plus loin que cela à Montréal en termes de réflexion sur l'avenir de la ville.

## Bâtir sur le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et intégrer des objectifs environnementaux dans le PDM

Montréal s'était démarquée, en 2005, en adoptant un premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dans lequel l'ensemble de la collectivité était sollicité afin de multiplier les effets des actions municipales en développement durable. Montréal a bâti sur cet acquis en adoptant un nouveau Plan de développement durable de la



collectivité montréalaise 2010-2015 dans lequel des objectifs précis sont fixés. Ainsi une voie intéressante a été tracée qu'il faut poursuivre et intégrer au PDM.

Voici un résumé des objectifs qui devraient traduire la vision de Montréal de demain et qui existent déjà dans des documents officiels. À ceux-là s'ajoute un certain nombre d'objectifs bien connus, mais pas encore appliqués dans la métropole :

- réduire les émissions de GES de 30 % d'ici 2020 et de 80 % d'ici 2050 (Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques, en 2005, Déclaration des maires et dirigeants municipaux sur les changements climatiques)
- réduire de 25 % la consommation d'énergie en période de pointe d'ici 2020 (proposé par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, en 2005, Urban Environmental Accords)
- augmenter la part modale des transports collectifs de 10 % d'ici 2021 et de 15 % d'ici 2031 (Communauté métropolitaine de Montréal, en 2012, Plan métropolitain d'aménagement et de développement)
- réduire la circulation automobile à destination du centre-ville de 20 % d'ici 2020 (Agglomération de Montréal, Plan de transport de Montréal 2008)
- réduire de 50 % le nombre de journées de mauvaise qualité de l'air d'ici 2020 (proposé par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, en 2005, Urban Environmental Accords)
- réduire de 20 % la production d'eau potable (Ville de Montréal, en 2010, Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020)
- désinfecter 100 % des eaux usées de Montréal (Ville de Montréal, en 2010, Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020)
- réduire de 50 % les surverses d'ici 2020 (proposé par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, en 2005, Urban Environmental Accords)
- augmenter la superficie d'aires protégées sur l'île en visant à long terme 17 % (Plan métropolitain d'aménagement et de développement)
- assurer l'accessibilité à un parc à moins de 500 mètres de chaque résidant d'ici 2020 (proposé par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, en 2005, Urban Environmental Accords)
- atteindre l'objectif fixé par le Plan d'action canopée : 300 000 arbres de plus en 10 ans
- atteindre les objectifs fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment en se dotant des infrastructures pour le recyclage des matières organiques et en mettant en place la collecte à trois voies sur l'ensemble du territoire
- concentrer 80 % des nouveaux ménages dans les aires TOD d'ici 2020 (Ville de Montréal, en 2012, Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement)



## Un Plan d'action 2013-2020 qui vient trop tôt

Nous croyons qu'il faut tout d'abord s'entendre sur la vision, soit l'essence du Plan de développement de Montréal, avant de travailler sur le Plan d'action qui de plus devrait au moins en grande partie être traité dans le Schéma d'aménagement et de développement. Ce SAD, qui fera partie des documents d'urbanisme officiels doit être adopté dans la prochaine année. En raison de son importance, des consultations publiques sont indispensables pour impliquer l'ensemble de la collectivité dans son élaboration.

Beaucoup serait à dire et à ajouter sur le plan d'action proposé mais, sans objectifs clairs dans la vision, il apparaît comme une liste de gestes intéressants, mais souvent insuffisants, et encore une fois trop ponctuels et non inclus dans une vision d'ensemble des résultats escomptés. Le choix des actions doit se faire dans une perspective de rencontrer des objectifs (et ainsi justifier toute leur pertinence) et doit permettre de suivre leur évolution et impacts pour les évaluer. À la lumière de la vision telle que présentée dans le document, il n'est pas possible de faire cet exercice.

